

# sapeur-pompier + volontaire = moi aussi



**MICKAËL**  
**AGENT TERRITORIAL**  
**SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**  
**À LUCÉ**

**MARIE**  
**ARTISTE PLASTICIENNE**  
**SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**  
**À ARROU**

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Pour devenir sapeur-pompier volontaire,  
contactez le centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile  
ou appelez le 02.37.91.88.89

# sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

## Comment devenir volontaire ?

Il vous suffit de :

- être âgé(e) de 17 ans au moins et de 55 ans au plus,
- satisfaire aux conditions d'aptitudes physique et médicale,
- jouir de vos droits civiques,
- suivre une formation initiale.

## Générosité, enthousiasme, sens des autres...

sont les qualités qui caractérisent les sapeurs-pompiers volontaires.

Le département d'Eure-et-Loir en compte moins de 2000, ce qui n'est pas suffisant pour faire face sereinement aux 26 800 demandes de secours annuelles.

Vous aimez la vie, vous avez du cœur, vous avez envie d'agir ?  
Alors devenez sapeur-pompier volontaire !

## Nous vous attendons

Femme, homme, de 17 ans à 55 ans, quels que soient votre métier ou votre activité, venez partager un engagement fort au service de vos concitoyens, de vos voisins, de votre département...

# OSEZ AGIR...

Devenez sapeur-pompier volontaire en Eure-et-Loir

## Vous pouvez vous informer

auprès du centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile,  
ou en contactant

le service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir :

Tél : 02 37 91 88 89

[mission-volontariat@sdis28.fr](mailto:mission-volontariat@sdis28.fr)

[www.sdis28.fr](http://www.sdis28.fr)